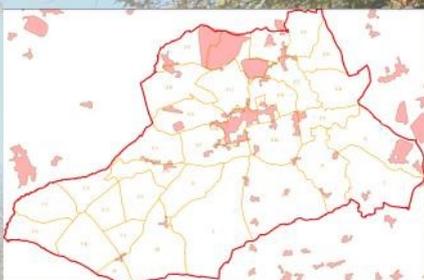




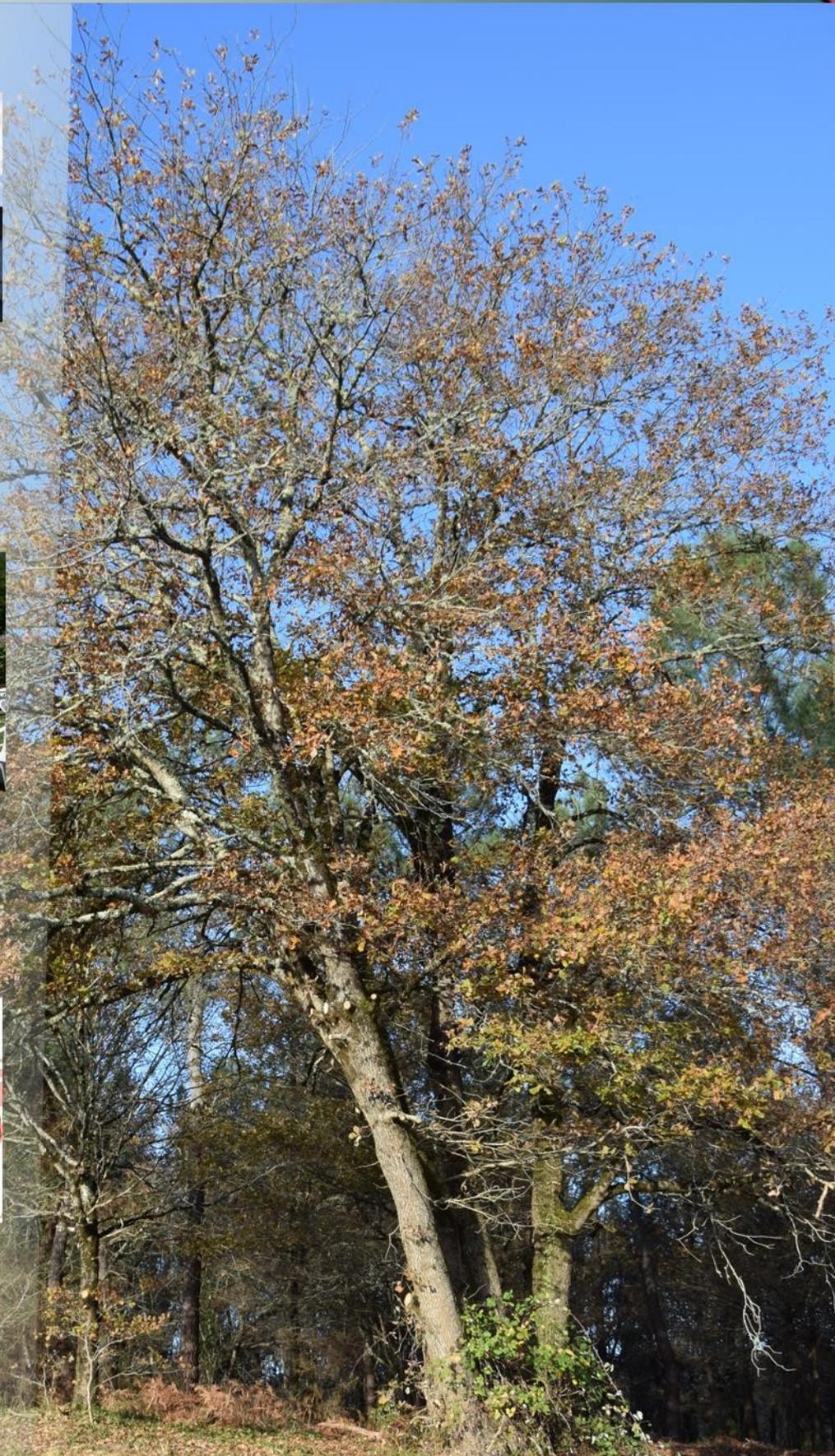
Agrandissement de l'école



Aménagement de l'hôtel



Aménagement du territoire



4 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

5 - 7 Le bâtiment - la voirie

8 - 11 L'aménagement du territoire : les nouvelles règles d'urbanisme, le SCOT et le PPRIF

12 Le repas des aînés - Des nouvelles de notre marché

Informations diverses

13 Aides financières

14 La fibre pour tous

15 Restez connecté avec votre mairie

Vie locale

16 Club de l'amitié - Athlétic Club Sud Saintonge

17 Tarot sud challenge - Anciens combattants

18 Association scolaire - Teurlay Environnement Théâtre

19 Association Sportive et Culturelle - Comité des Fêtes

20-22 Saintonge Boisée Vivante

Culture et loisirs

23 Musée

24-25 Bibliothèque

26-27 Ecole

28-31 Les curés de Clérac

32-33 Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais

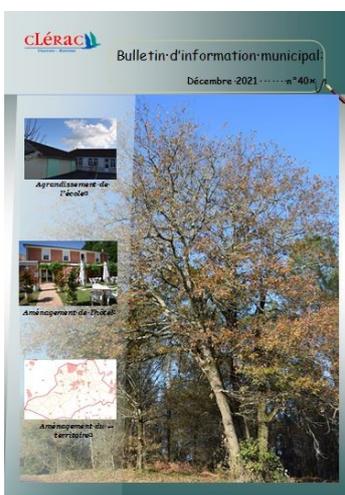
34 Et si nous pensions naturel et bio... L'art du Kokedama

35 Comment ne pas être zinzin du raisin !

Vie pratique

36 Etat civil - Recensement militaire

37 Informations utiles



Directeur de publication : Michel QUOD

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

L'été et la rentrée sont déjà derrière nous. Malheureusement l'actualité reste dominée par l'épidémie de Covid 19. À l'heure où je vous écris ces quelques lignes? cette pandémie et la lassitude se sont installées dans nos vies. Cependant, cette fin 2021 doit être l'espoir de s'en sortir grâce à une vaccination massive? et pour tous, il est aussi nécessaire de continuer à appliquer les gestes barrières.



Pour l'école, il y a eu du changement. De nouveaux professeurs des écoles sont arrivés. Cette rentrée fut marquée par l'ouverture d'une 5ème classe. Les services techniques ont durant les congés d'été effectué des travaux afin que nos enfants puissent étudier dans les meilleures conditions. Des matériels numériques d'apprentissage ont par exemple pu être installés dans les classes.

En parallèle de ce quotidien vous découvrirez en feuilletant votre bulletin les sujets abordés en ce moment par l'équipe municipale.

Autre moment fort, 3 dossiers importants sont actuellement à traiter. Une nouvelle enquête publique concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le premier site SOTRIVAL, le PPRIF (Plan de Protection Contre les Risques Incendie de Forêts) suivi du SCOT (Schéma de Cohérence du Territoire) entraînant la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme), obligations provenant de l'Etat que nous sommes contraints d'appliquer venant bouleverser notre territoire.

Comme vous le savez, cette longue période d'incertitude a porté un coup préjudiciable à des moments de rencontres. Toutefois nos différentes associations ont pu reprendre leurs activités avec des adhérents et des bénévoles heureux de se revoir.

Merci encore à tous les élus, personnels communaux et bénévoles qui participent à l'animation de notre commune.

Pour terminer, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à vous et vos proches, et vous donne rendez-vous l'année prochaine avec confiance et détermination à poursuivre notre action.

Prenez bien soin de vous.

Bien cordialement.

Michel QUOD

Ecole

Les travaux d'été

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin de juin (n°39), l'école s'est dotée d'une cinquième classe. Les effectifs n'avaient pas augmenté au point d'espérer une ouverture de classe et nous avons été surpris de l'annonce de cette création. Elle tient au fait que l'Éducation Nationale s'efforce de limiter les classes de maternelle, Cours Préparatoire et Cours Élémentaire à 24 élèves au maximum. Nous avons une classe maternelle supérieure à 24 et comme nous avons une salle disponible, la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) nous a fait la proposition d'une ouverture qu'on s'est empressé d'accepter.

Il a fallu aménager la salle informatique en salle de classe et l'équiper d'un TBI (Tableau Blanc Interactif). Nos employés communaux ont été mis à contribution pendant les grandes vacances : plâtrerie, électricité, plomberie, peinture. Nous avons déjà prévu des travaux dans la classe mitoyenne, ce sont donc deux classes neuves que les enseignantes ont découvertes à la rentrée de septembre.

La salle informatique servant aussi de bureau de direction, nous avons loué un Algeco qui sert de salle des maîtres et de bureau. Il a été installé dans la cour en attendant les travaux d'extension et d'aménagement des garages.

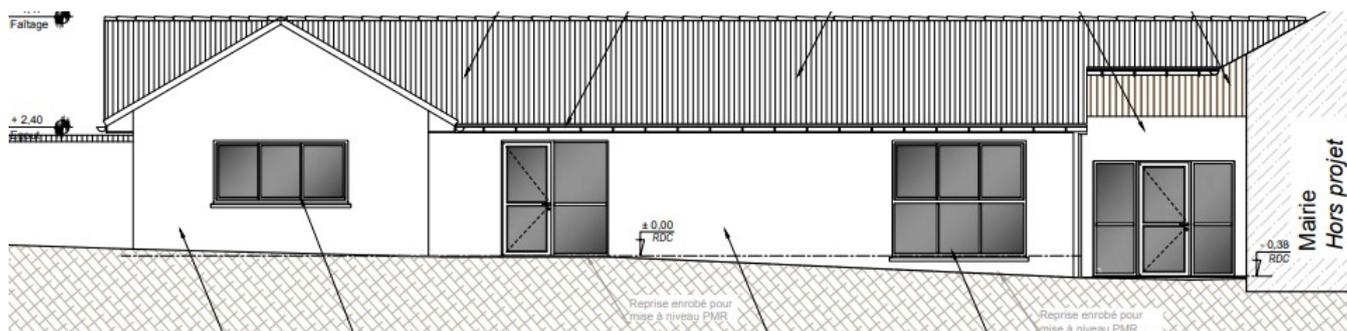


Le projet d'agrandissement du groupe scolaire avance. Le dossier est suivi par l'architecte So'light.

Il s'agit de transformer les garages existants et de les agrandir. Ces nouveaux locaux permettront d'accueillir la salle des maîtres, la garderie et un rangement pour les jeux extérieurs.

Les plans ont été validés par le conseil municipal. Le permis de construire va prochainement être déposé et la consultation des entreprises est en cours.

Le montant des travaux est estimé à 233 000.00 € HT, il pourra bénéficier de subventions auprès de l'Etat (50 %) et du Département (25 %).



Des travaux d'isolation thermique des classes du haut sont en cours de réalisation. Ces derniers permettront la réalisation d'économies d'énergie.



Des travaux d'isolation phonique (mural et plafond) sont prévus dans la salle de restauration ce qui permettra aux utilisateurs de déjeuner de manière plus conviviale.

Hangar

Ce hangar se situe près de l'ancienne poste, il a été réhabilité par les employés communaux. Il servira d'espace de stockage, notamment de matériels provenant des garages de l'école.

Restauration scolaire

A cette dernière rentrée, 90 à 100 repas sont servis chaque jour aux élèves et à 4 adultes de l'école au cours de deux services. Le 1^{er} à 12h15 pour les petits niveaux, de la classe maternelle (33 élèves de 3 à 6 ans) au C.P., puis à 12h45 arrivent les plus grands (du C.E1. au C.M.2). Ce décalage de 30 minutes permet moins de brassage et aux enfants en bas âge de commencer à manger relativement dans le calme.... L'insonorisation du restaurant scolaire est envisagée et les travaux devraient être réalisés aux prochaines petites vacances, sûrement celles du Printemps.

Les menus sont essentiellement élaborés à partir de produits frais à l'exception du poisson et de quelques poêlées de légumes surgelés.

En application de la loi Egalim (loi alimentation de 2019), de plus en plus de produits durables et de qualité (labellisés) et biologiques sont introduits dans la composition des repas. Un menu dit « végétarien » par semaine est proposé, c'est à dire composé de protéines végétales pouvant aussi comporter des légumineuses, des céréales, œufs, et/ou des produits laitiers.

Les menus sont proposés sur 20 repas successifs soit 5 semaines de 4 jours (plan alimentation GEMRCN-Groupe d'Étude des Marchés Restauration Collective et Nutrition) en jouant sur la fréquence d'apparition des aliments et les grammages recommandés. Ces menus sont soumis à l'approbation de la diététicienne de la CDCHS qui vérifie le respect de l'équilibre alimentaire et nutritionnel.

Afin de répondre à toutes ces exigences et sous l'impulsion de la CDCHS, nous avons adhéré à la plateforme « Agrilocal » de Charente-Maritime. Cet outil, au service des territoires, favorise le circuit court et permet aux restaurants scolaires de se fournir auprès de producteurs locaux référencés, ce que nous faisons pour les légumes et certains produits « bio », l'engagement de la commune étant de s'approvisionner dans nos commerces locaux le plus possible.

Dernièrement, le restaurant scolaire a été équipé d'une cellule de refroidissement :

Cet appareil permet de descendre très vite la température des aliments ou de repas juste après leur cuisson. Ainsi leur température est idéale pour le stockage en armoire réfrigérée ou chambre froide. L'usage de cette cellule de refroidissement est d'empêcher la prolifération normale des bactéries grâce à la descente rapide de la température et permet de conserver de façon optimale les denrées alimentaires.



Logements communaux

Deux maisons appartenant à la commune doivent subir de lourds travaux de rénovation.

Maison située rue de l'ancienne forge

Les différentes entreprises ont été retenues pour un montant total de travaux de 52 524,65 € HT. Une subvention départementale de 20 % a été attribuée sur ce projet. Le logement sera de nouveau disponible à la location fin du premier trimestre 2022.

Maison située rue de l'école

Les différentes entreprises ont été retenues pour un montant total de travaux de 23 456,42 € HT. Une demande de subvention auprès du Département a été faite à hauteur de 20 %. Ce logement a été mis à disposition temporairement pour permettre le relogement d'urgence d'une famille suite à un incident. Les travaux devraient pouvoir être réalisés d'ici la fin d'année 2022.

Hôtel

Les travaux d'agrandissement ont débuté début décembre. Il s'agit de permettre l'augmentation de la capacité d'accueil de cet établissement deux étoiles. Quatre chambres seront donc aménagées en lieu et place de l'appartement.

Le coût des travaux est porté à 109 780,07 € HT.



Voirie

Différents travaux ont été effectués sur la voirie :

- Création de saignées pour écoulement des eaux pluviales,
- Curage des fossés
- Passage du lamier,
- Regarnissage calcaire sur plusieurs chemins,
- Marquage au sol de plusieurs endroits (parking salle de association, passage piétons...),
- Aménagement de certains emplacements poubelles,
- Elagage d'arbres...

Cimetière

Le **projet d'extension** du cimetière est en cours d'élaboration par le cabinet Elabor. Afin de permettre d'affiner ce dernier, il a été nécessaire de procéder à une étude hydrogéologique. Les bois ont dû être nettoyés au niveau de l'emplacement du futur projet.

Le **projet de parking**, face au cimetière, est en cours d'élaboration. Le cabinet Azimut a été retenu pour aider la commune dans la construction de ce projet.



L'aménagement du territoire

Les nouvelles règles d'urbanisme Le SCOT et Le PPRIF

Nous allons devoir revoir malheureusement à la baisse tout notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) mis en place en 2012.

1- Le SCOT

Les lois de 1983, outre la **décentralisation** et le transfert de la **compétence** en matière d'urbanisme de l'Etat aux collectivités locales, attribuent aux **Schémas Directeurs** (SD) et successeurs des SDAU, davantage de **prérogatives** en matière d'aménagement, en élargissant le **champ d'action** aux domaines socio-économiques et environnementaux.

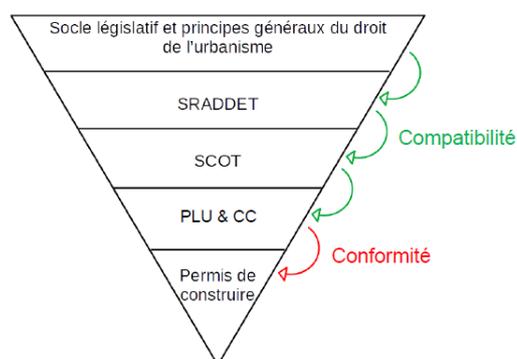
C'est par la loi du 13 décembre 2000, dite "loi SRU" pour **Solidarité et Renouvellement Urbain**, que sont instaurés en lieu et place des anciens SD et SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, **les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Ces **SCoT** ont désormais pour objectif d'établir un **projet politique commun** pour l'ensemble d'un territoire, à l'échelle du bassin de vie.



Développement urbain, type de **formes urbaines**, organisation des mobilités, développement commercial, énergie, préservation des ressources, des paysages et de l'environnement, prise en compte des risques sont ainsi autant de thématiques faisant partie intégrante des orientations sur lesquelles se structurent les différentes pièces du SCoT.

De là s'institue une hiérarchie des normes :



En France, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** est un schéma régional de planification qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de l'intermodalité (SRI), schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Le SRADDET - qui remplace le SRADDT, créé en 1995 et modifié en 1999 - a été institué par la loi NOTRe dans le contexte de la mise en place des nouvelles Régions.

Des termes très importants qui sont à connotation juridique précise, **Compatibilité** et **Conformité** sont à comprendre :

- dans un rapport de conformité, on est obligé de s'en tenir aux normes strictes
- dans un rapport de compatibilité, on peut composer en justifiant ses modifications.

Par exemple, du SRADDET au SCOT, on peut moduler en se justifiant ; ce n'est pas à l'Etat de dire non, d'où, concrètement, le Préfet n'a pas un droit total.

Comment cela se traduit-il en termes d'objectifs ?

- Imprimer une économie de la consommation d'espace et une véritable stratégie territoriale
(répartition des zones d'habitats, d'équipements, économiques... en fonction des pôles territoriaux et des fonctionnalités de chaque commune...)
- Proposer une offre (logements, équipements, emplois, mobilités...) complémentaire et solidaire
- Avoir des référentiels réglementaires communs aux 129 communes du territoire
- Travailler de manière territorialisée sur des thématiques trans-communales (écotourisme, déplacement, environnement...)
- Déterminer une stratégie foncière et immobilière globale (constitution de réserves foncières)



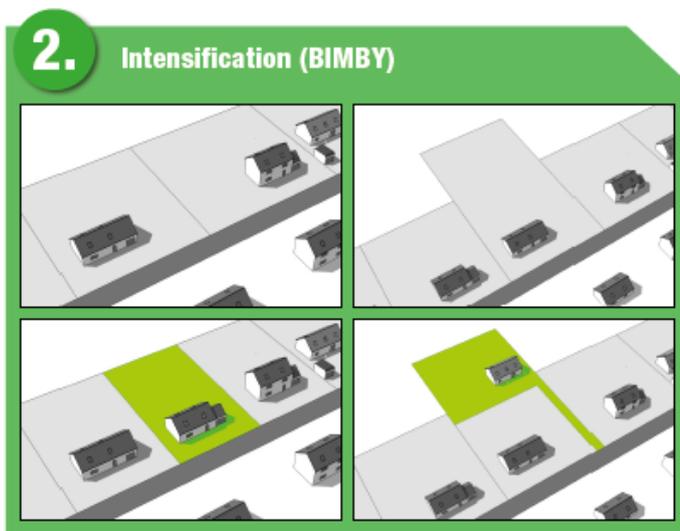
Les conséquences en matière d'urbanisme :

Il s'agira de diminuer la consommation foncière en optimisant dans les zones urbaines bien définies, le potentiel de densification en :

- observant les dents creuses. Dans une ville ou un village, la **dent creuse** est un espace non construit entouré de parcelles bâties
- recensant le bâti vacant
- recensant les friches urbaines
- limitant l'espace de terrain à bâtir ; proscrire les terrains de 2000m² par exemple
- encourageant les personnes vieillissantes dans de grandes maisons à songer à plus petit
- faire des regroupements de terrains à bâtir ; avec 2 terrains voisins, en créer par exemple un troisième
- etc...

Le foncier à vocation économique devra se distinguer du foncier à vocation résidentielle.

De tout cela va découler une estimation des différents « Gisements fonciers »



Le repas des aînés

En raison des conditions sanitaires, c'était la première fois que le Maire, Monsieur Michel QUOD, et son équipe municipale, organisaient le traditionnel repas des aînés de la commune.

Malgré une pensée nostalgique en mémoire de nos récents disparus, la joie de se retrouver était grande en ce samedi 20 novembre 2021.

Nous avons pu accueillir 125 personnes qui ont répondu à l'invitation. Pour certain.es, amis et conjoints "encore jeunes" les ont accompagnés.



Des vœux sincères de bon rétablissement sont adressés à tous ceux qui sont malades ou en convalescence. Pour ces personnes, des plateaux repas ont été livrés à domicile le 23 et le 25 novembre.

Le repas comme les plateaux ont été élaborés et servis par Sonia Dupont "Galilé traiteur" de Clérac. Pour les boissons, M. Eric Vareille ainsi que M. et Mme François (épiciers) les ont fournies. La boulangerie-pâtisserie « Le Fournil de Clérac » a livré le pain et les desserts.

Enfin nos aînés ont pu apprécier la troupe de M. Eric Nadeau chanteur, transformiste et humoriste et ses danseuses.

Le repas s'est terminé avec le tirage de la tombola grâce



à laquelle quatorze heureuses gagnantes parmi les dames ont pu repartir avec une décoration florale offerte par la municipalité.

Il semble que la journée fut particulièrement réussie et que ceux qui sont venus n'ont pas été déçus.

Nous vous donnons tous rendez-vous à l'année prochaine.

Des nouvelles de notre marché...

Nous rappelons à nos chers concitoyennes et concitoyens, que le marché a lieu tous les vendredis matin. Vous y retrouverez les commerçants habituels :

Le boucher,

Le maraîcher,

La fleuriste,

La créatrice d'objets en tissu

Le rémouleur, une fois par mois

Le food-truck et plats à emporter « l'Arlequin », tous les 15 jours

En nouveauté, le fromager et le marchand de vins qui sont venus rejoindre cette formidable équipe.

Une tombola a été proposée à partir du 26 novembre. Le tirage sera effectué lors du dernier marché de Noël le vendredi 17 décembre.



Aides financières



A l'attention des parents dont les enfants sont scolarisés dans le secondaire

Si vous rencontrez des difficultés pour subvenir aux frais de scolarité de vos enfants, sachez que des aides financières sont à votre disposition.

N'hésitez pas à en faire la demande auprès de l'administration du collège fréquenté par vos enfants. L'administration vous remettra un dossier à compléter.

I - Aides gérées par l'Education Nationale :

1 – **Le fonds social collégien** (« F.S.C. ») : il est destiné à faire face à des situations difficiles pour assumer les dépenses liées à la scolarité (frais de demi-pension, ou d'internat, fournitures diverses, séjours éducatifs, etc).

2 – **le fonds social pour les cantines** (« F.A.R. » = fonds d'aide à la restauration) : il a pour objet de faciliter l'accès à la restauration scolaire de tous les collégiens et plus particulièrement ceux dont les familles rencontrent de grosses difficultés financières.

Ces aides financières, attribuées après étude du dossier par une commission présidée par le Chef d'établissement, sont exceptionnelles et individualisées. Elles n'ont pas de caractère automatique.

II – Aide ponctuelle départementale (gérée par le Conseil départemental) :

Cette aide s'adresse aux familles du département qui, du fait d'une situation économique précaire, soudaine ou installée, présentent une dette pour : frais de restauration, d'internat, participation à un voyage de classe à l'étranger, échange scolaire à l'étranger, frais d'internat ou de transport pour la scolarité hors département.

Pour en bénéficier, les enfants doivent être inscrits au sein d'un collège public, d'un collège privé ou d'une Maison Familiale Rurale de Charente-Maritime.

L'aide éventuelle est versée directement à l'établissement et notifiée à la famille et à l'établissement.

La Fibre pour tous



LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- ✓ Financements privés :280 M€ (86%)
- ✓ Financements publics :46 M€ (14%) dont:
 - Etat et Région : 34,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 0 €

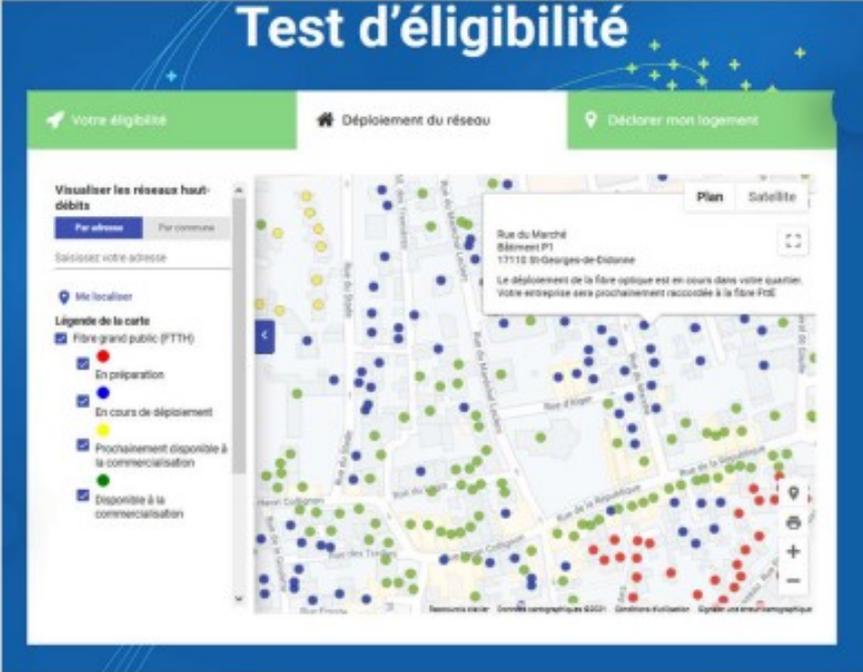


Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

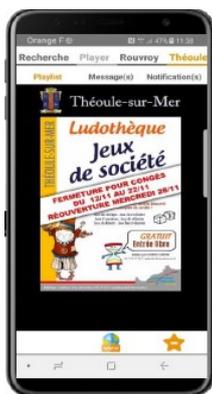
Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :



Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ?

 Cliquez sur l'onglet **Déclarer mon logement** pour mettre à jour vos coordonnées.



Restez connecté avec votre mairie...

Panneau électronique, un outil déjà en place

Retrouvez les informations de votre commune affiché sur le panneau électronique et recevez les notifications (alertes, messages importants, ...) directement sur votre smartphone.

Mode d'emploi

Téléchargez CentoLive sur playstore ou à l'aide des Qrcodes ci-contre.

Mettez votre ville en favori, autorisez la réception des notifications via les paramètres de votre téléphone.



Télécharger CentoLive pour Android



Télécharger CentoLive pour iOS



INTRAMUROS : Un nouvel outil de communication à l'essai avec les administrés de la commune de Clérac

La commune a pris l'initiative de mettre à disposition de ses administrés cette application gratuite et téléchargeable par tout le monde et sur tous les mobiles de type Android ou IOS.

IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Les habitants peuvent recevoir des alertes ou des notifications directement sur leur smartphone. On peut accéder à des événements ou des points d'intérêt touristiques publiés pour la commune ou plus largement pour le bassin de vie dans lequel on se trouve.

Des services de base sont mis à disposition comme l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

Des services personnalisés peuvent également être créés dans l'application et gérés par des contributeurs qui participent à l'ajout d'information.

Essayez cette application : téléchargez **INTRAMUROS**, lancez et choisissez la commune de Clérac (17). La navigation est simple et intuitive. Aucune donnée personnelle n'est nécessaire à son utilisation et elle est conforme à la réglementation RGPD.

Au bout d'une période d'essai, et si vos retours sont positifs, la commune pourra pérenniser cet outil, alors n'hésitez pas à l'utiliser !





Club de l'amitié

Vous aimez jouer aux cartes (belote tarot)
 Vous aimez les jeux de société (tiraminos, scrabble, rummikub etc...)
 Vous souhaitez vous mettre au tricot ou faire profiter de votre expérience
 Venez nous rejoindre le 2ème et le 4ème mercredi de chaque mois.

Nous avons repris nos activités depuis le 13 octobre avec une faible participation. L'arrêt des activités pendant 18 mois a découragé certaines personnes âgées. Nous serions bien contents de les revoir et d'accueillir de nouveaux membres.

Nous serons présents avec quelques gâteaux au marché de Noël le 14 décembre.

Nous continuerons, si les conditions sanitaire le permettent, les réunions le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois à partir de 14 h 00.



Athlétic Club Sud Saintonge



La jeunesse a l'honneur à Athlétic Club Sud Saintonge

Les jeunes licenciés qui sont au nombre de 66 toutes catégories réunies peuvent pratiquer le football sous de bonnes conditions. En effet les trois terrains de Orignolles, Clérac et Montguyon sont à leur disposition et l'équipe d'encadrants et éducateurs est disponible et sympathique. Notre école de football (à partir de 5 ans) se retrouve tous les mercredis à 14 h 00 sur le terrain de Montguyon.

Au niveau des séniors, le club est composé de trois équipes évoluant également sur les trois terrains de façon équitable. Elles sont entraînées par Hakim Adda le mardi et le jeudi sur le terrain d'Orignolles à 19 h 30.

À ce jour le club est riche de 173 licenciés. D'ailleurs si vous souhaitez jouer au foot vous pouvez à tout moment vous inscrire. Pour les jeunes, il suffit de contacter Bruno Géron au 06 16 58 75 56 et pour les seniors, Christophe Peyremole au 06 33 81 15 65.



Association Tarot Challenge Sud Saintonge



L'Association "Tarot Challenge Sud Saintonge" organisera 4 journées tarot dans la salle des fêtes de Clérac durant le premier semestre 2022, les samedis 12 février ; 05 mars ; 03 avril et 07 mai, avec 2 concours à 15h00 et 20h45.

Nous organiserons également 1 journée tarot pour le compte du club de foot, le samedi 08 janvier, avec 2 concours à 14h et 21h30, avec repas de fêtes à 19h.

Enfin, l'Assemblée Générale de l'association se déroulera le samedi 11 juin à 15h à la salle des fêtes, et sera suivie d'1 concours à 20h45.

Ces concours sont ouverts à tout le monde, sans carte d'adhésion ni licence, et chacun a son lot. La première dame repart avec une récompense supplémentaire.

Le passe sanitaire est obligatoire pour accéder à la salle et participer aux concours.

Le meilleur accueil sera réservé à tous les joueurs anciens et nouveaux.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Vous pouvez consulter les classements hebdomadaires sur notre site : www.tcss-tarot.cubeo.com

Contact chez la Présidente, Isabelle Duniaud au 0546042663 ou 0695781422.

Anciens Combattants

11 novembre 2021 : cérémonie du 103ème anniversaire de l'armistice 14-18 : de nouveau avec le public venu nombreux en cette journée ensoleillée, avec la participation des enfants de l'école de Clérac, les parents et les enseignants.

Les enfants cette année étaient très impliqués dans cette cérémonie.

Lina et Valérian ont lu le message de l'UFAC.

Monsieur le Maire, Michel Quod, lit le message du Ministre des Anciens Combattants.

L'insigne de porte-drapeaux a été remis à Pierre Scapin par le Président de la FNACA des trois Monts.

En fin de cérémonie, les enfants ont lu le poème « 14-18 Folie meurtrière » de Jacques Hubert Frougier, ils ont ensuite chanté La Marseillaise ». Merci aux enfants et leurs enseignants.

Le Président, Claude Dobigeon invite l'assistance au pot de l'amitié où Monsieur le Maire remet une décoration à Monsieur Jacques Noinin pour les 30 ans de présidence auprès de l'association des Anciens Combattants.

2022 : 60ème anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie.

Rendez-vous pour les prochaines manifestations patriotiques en 2022.



L'association scolaire

L'association scolaire de Clérac a élu fin septembre son nouveau bureau. M. Lévêque Renaud est le nouveau président de l'association épaulé par M. Bertet Arnaud vice-président. Mme Vêqueau Séverine reste trésorière, Mme Audouin Marylène devient trésorière adjointe. Mme Guitard Mathilde reste secrétaire accompagnée par Mme Brossard Alexandra secrétaire adjointe.



L'association a organisé le premier goûter de l'année le 14 octobre, et au vu du succès nous en avons organisé un second le 18 novembre 2021. Nous souhaitons renouveler ce goûter 1 fois par mois.

La vente de sapins de Noël auprès d'un nouveau producteur local a été renouvelée cette année.

Un marché de Noël va être organisé par la commune le 14 décembre, avec des producteurs locaux lors duquel nous présenterons un stand au profit de l'Association Scolaire. Nous y effectuerons le tirage de notre tombola et un goûter sera distribué aux enfants à la sortie de l'école.

Enfin, l'association participe financièrement au voyage scolaire à la montagne prévu du 31 janvier au 4 février 2022, pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

Une soirée sur le thème de la montagne est également prévue le 18 mars 2022, afin de découvrir les souvenirs de leur voyage.

Nous remercions toutes les personnes investies dans l'association, ainsi que tous les généreux donateurs de lots pour la tombola « Château Mainvielle, Au potager, Les Antilles, Sarl Cuvillier, l'Imaginarium de Sian Art, Auberge des Lacs Bleus, Château des Enigmes, Mysterra, Le Fournil de Clérac, Epicerie de Clérac, Une colombe sous la lune, Panthère Tatoo, Ets Marchais, Institut Beauté Nature Montguyon, Briconautes, Pulsat, Marché aux affaires, Bijouterie Roulon, Fées du Bocal, Cinéma de Montguyon, Pharmacie Levraud-Guillien, Intermarché, Sono d'Ary, Domaine du Taillan, Moulin solidaire de Valin, Le Mas du Rondier ».

Et pour finir, nous remercions les entreprises : Ets Taphanel, Sarl Gaëtan Bureau, Imerys, La Grange Résidence Services de Chevanceaux, Galilé Traiteur, Thibaud Frères qui ont également été de généreux donateurs.



Teurlay Environnement Théâtre

Depuis le mois de septembre dernier, l'association Teurlay Environnement Théâtre (TET) a ouvert un atelier de théâtre pour adultes à Clérac. Il a lieu tous les jeudis de 18h30 à 20h00 à la Salle des fêtes ou à la Salle des associations et réunit déjà 12 personnes originaires de Clérac et des communes voisines.

Ce nouveau collectif est dirigé par le comédien et metteur en scène Philippe Peychaud, ancien élève de Jacques Lecoq. Ce maître pédagogue décédé en 1999 a acquis une renommée internationale pour ses travaux sur la dynamique du mouvement,

le masque, le chœur, le clown et le bouffon. Autant d'enseignements sur lesquels Philippe s'appuie pour donner à ce collectif un véritable espace de rencontres, de recherches et de créations. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année mais il ne reste que quelques places. Si vous êtes motivés, n'hésitez pas à nous écrire à : teurlayenvironnementtheatre@orange.fr.

Cette troupe d'adultes rejoint la troupe d'enfants/ados créée par l'association en 2018. Forte de 4 ans de pratique des arts de la scène, les jeunes comédiens ont pu montrer l'étendue de leurs talents lors de la représentation du spectacle *Enfances* à Clérac organisée au mois d'août dernier avec l'appui de la municipalité soucieuse de maintenir cette belle soirée déjà reportée.

Enfances à Clérac est le point d'orgue d'un projet culturel initié en décembre 2020 qui a conduit la troupe à la création collective d'un spectacle théâtral et musical racontant l'enfance à Clérac entre 1920 et 1950 à partir d'entretiens réalisés auprès d'une quinzaine de personnes ayant vécu leur enfance à Clérac dans ces années-là.

Et ce sont bien ces années, de guerre notamment, ce sont bien ces enfances, ces mémoires que les jeunes comédiens ont su rappeler aux quelques 200 spectateurs présents, conquis par l'énergie, l'humour et la créativité de la troupe, émus aussi par la justesse de son interprétation.

Une prochaine réunion des ados et de leurs parents se tiendra le samedi 11 décembre à 10h30 à la salle des associations de Clérac afin d'évoquer le projet de la troupe pour l'année 2022. Là encore, si votre enfant (de 8 à 16 ans) est motivé pour rejoindre le groupe, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse courriel ci-dessus.

Plus que jamais, le théâtre apparaît comme un indispensable espace d'expression et de liberté que l'association Teurlay Environnement Théâtre entend préserver et promouvoir en votre compagnie, que vous soyez acteurs ou spectateurs de ses projets à venir.

Association Sportive et Culturelle

L'Association Sportive et Culturelle de Clérac a repris ses activités en mars après un arrêt depuis octobre 2020 lié à la pandémie du COVID 19.

Elle a tenu son Assemblée Générale le 10 octobre.

Une quarantaine de personnes participe aux randonnées mensuelles qui ont lieu chaque troisième dimanche du mois.

Les vététistes partent au choix sur deux circuits : 20 à 25 km ou 30 à 35 km.

Les marcheurs partent pour 8 km à allure modérée (4 km/h en moyenne) tandis que d'autres optent pour 10 km à allure plus élevée (5 km/h de moyenne).

Nouveauté cette année : avec une guide supplémentaire, nous allons pouvoir proposer un 8 km à l'identique, un 10 km moins rapide qu'actuellement et un 12 km à l'allure du 10 km actuel (5 km/h environ).

Plusieurs actions n'ont pas pu avoir lieu en 2021 comme la « Rand'aux œufs » pour les enfants à Pâques 2021 mais d'autres ont été maintenues malgré des contraintes sanitaires difficiles. Ainsi **Octobre Rose**

(lutte contre le cancer du sein) a été organisé à la dernière minute avec le soutien du club de l'amitié. 460 € ont été envoyés à l'Institut Bergonié de Bordeaux. Un pique-nique à l'étang a clos cette belle matinée.

La **Rando des Pins**, en Juin, a bien eu lieu également. Malgré les très fortes pluies jusqu'à 7 h du matin qui en ont découragé plus d'un, nous avons accueilli 377 personnes. Constatant la forte diminution des participations sur ce type de randos depuis la reprise des activités, il faut s'estimer heureux d'avoir reçu autant de monde.



Comité des Fêtes



Le comité des fêtes de Clérac, a organisé quelques événements malgré les contraintes de la COVID 19.

Le premier fut organisé en collaboration avec la communauté des communes de Jonzac et l'ASC de Clérac le 4 juillet.

Mise à part la pluie qui aurait pu gâcher la fête, les bénévoles ont assuré la mise en scène pour un bon déroulement de cette organisation. Nous tenons à remercier Galilée Traiteur pour

avoir régalié les papilles lors de cette étape champêtre.

Le week-end du 3 au 5 septembre notre fête du village eu lieu certes avec des restrictions imposées, mais le principal, nous avons pu réunir les gens dans la joie et la bonne humeur

Les forains ainsi que l'équipe du comité des fêtes furent agréablement surpris par le monde qui a assisté aux festivités. Nous remercions le conseil municipal pour avoir offert le feu d'artifice.

Le 7 Novembre, nous organisons une soirée à paëlla déguisée qui fut un succès. Nous avons accueilli 85 convives, dans la joie et la bonne humeur malgré la demande du passe sanitaire.

Festivement.

Arnaud Bertet-Larrazet



Saintonge boisée vivante



Vous pouvez prendre contact avec nous pour tout renseignement et inscription au numéro de téléphone ou au courriel ci-dessous.
06 62 31 76 85 – saintongeboisee@aliceadsl.fr

La Commission de Suivi du Site de Sotrival a eu lieu le 21/10/2021
La Sous-Préfète de Jonzac, Madame Estelle Leprêtre, préside la séance et donne la parole à Mr Bachacou, responsable du site.

Quelques chiffres traduisent le volume d'activité des installations.

La déchèterie

Fermée du 16/03 au 21/04 et réouverte uniquement sur rendez vous du 21/04 au 02/06, en raison de l'épidémie de Covid, elle n'a reçu que 2400 tonnes avec -19 % de passages.

Les filières de traitement et/ou de recyclage des déchets apportés à la déchèterie, sont, à part une, toutes situées hors de Charente Maritime (une seule à Montlieu qui retraite les palettes). Notre territoire est il voué à n'accueillir que des activités peu créatrices d'emplois dont personne ne veut ?

La plateforme de traitement des terres polluées

Rebaptisée « Neoterre » par l'exploitant, cette activité est autorisée à recevoir 20 000 tonnes/an. En 2020 elle en a accueilli 21 500 (en 2019 : 190 500 t).

33 500 t ont été évacuées, dont 17 500 utilisées sur le site.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

130 025 t ont été enfouies dans le casier n°4.

Les effluents gazeux

Le biogaz est capté dans un réseau installé par couches tous les 8 à 10 mètres de hauteur, et 150 puits de captage sont actuellement présents sur le site.

11,5 millions de Nm³ de biogaz ont été valorisés (=3257 tonnes équivalent pétrole).

Les effluents liquides (lixiviats)

Ils sont drainés et stockés dans des bassins, puis traités sur le site par un dispositif appelé « biovalix ». Après ce traitement il reste une partie liquide appelée perméats et une partie solide appelée concentrats. Les perméats sont rejetés au milieu naturel (le ruisseau le Placin) après analyse et les concentrats sont remis sur le casier en cours d'exploitation.

Le biovalix a traité 16 700 m³ en 2020 dont 5400 en provenance de Dordogne (5340 m³).

Les impacts sur les eaux souterraines et superficielles

Les eaux souterraines

Au droit du site il existe deux types de nappes :

- une nappe superficielle potentiellement discontinue, circulant dans des terrains sableux et sablo-argileux et non utilisée par le réseau d'alimentation en eau potable. La décharge de Clérac 1 est entourée par cette nappe dénommée nappe des sables. Elle est dotée de 6 piézomètres (2 en amont des stockages de déchets et 4 en aval) qui permettent les prélèvements pour analyses.
- Il y a 4 prélèvements par an en janvier, avril, juillet, octobre.
- Les piézomètres PS1 (amont), PS2bis et PS3 (aval) sont présents autour de Clérac 1 depuis la création du site en 1995.
- Les piézomètres PZ1 (amont) et PZ2 et PZ3 (aval) ont été ajoutés en 2014 lors de la création de Clérac 2.
- Sur les 4 prélèvements le piézo PS2bis montre 28 éléments/56 en augmentation par rapport aux chiffres en amont. Cette situation est récurrente et date de très longtemps, mais depuis 2010 certains éléments augmentent, certes par à coups mais nettement. Par exemple les résultats sur le Carbone Organique Total, la Conductivité, les Chlorures, ont été transcrits sous forme de graphiques ce qui permet de visualiser facilement cette évolution quantitative dans le temps. Il serait intéressant d'utiliser les mêmes graphes pour les autres éléments analysés.
- Le piézo PS3 ne présente que 8 éléments/56 en augmentation dans les 4 analyses annuelles. Il est situé très latéralement par rapport au stockage de déchets ce qui pourrait expliquer cette diffé-

Saintonge boisée vivante (suite)

rence avec les résultats du PS2bis.

- Le piézo PZ2 présente 15 augmentations/56 comparé à l'amont dans les 4 analyses annuelles et 10 éléments dans 3 analyses sur 4. Les graphiques mentionnés ci-dessus montrent déjà une progression dans le temps bien que l'exploitation de Clérac 2 ne date que de 5 ans.
- Le piézo PZ3 présente aussi 10 résultats en augmentation comparés à l'amont.
- La nappe des sables est également surveillée par un drainage autour du stockage de Clérac1. Les analyses montrent une élévation des chlorures et un pic d'ammonium en novembre.
- L'autre nappe, dite nappe des calcaires, est plus profonde que la première et théoriquement en charge au droit du site ce qui implique une théorique indépendance par rapport à la nappe des sables. Cette nappe est surveillée à l'aide de 3 piézomètres : PC1 (amont) et PC2 et PC3 (aval).
- Il y a seulement 2 prélèvements par an (janvier et juillet).
- Pour 2020, les deux analyses montrent des augmentations dans le PC2 pour 9 éléments ainsi qu'un élément comparé à 2019.
- Dans le PC3, 12 éléments sont en quantité plus élevée qu'en amont. Six éléments sont en augmentation comparé à 2019 dans les 2 analyses annuelles.

Les eaux superficielles

Il s'agit du ruisseau le Placin qui constitue en fait l'exutoire de toutes les eaux du site. Les analyses montrent un grand nombre d'augmentations en aval des rejets : 17 éléments sur 38. Des graphes portant sur métaux totaux, conductivité, COT (carbone organique total), matières en suspension, mettent en évidence une augmentation en aval quasi systématique et répétitive au fil des années sans toutefois montrer une progression de cette augmentation. Deux analyses IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) ont été effectuées en 2020 (en mars et août). Les notes obtenues sont en mars : 12/20 en amont et 9/20 en aval. En août : 12/20 en amont et 11/20 en aval.

En conclusion, nous ne sommes pas satisfaits de l'ensemble de ces résultats qui montrent bien que les installations de Sotrival ont bien un impact sur les eaux souterraines et superficielles.

Faits marquants

- Il y a eu deux départs de feu en 2020 :
- l'un dans la benne tout venant de la déchèterie (origine non identifiée) maîtrisé avec les moyens présents sur le site.
- L'autre dans une zone non exploitée en rive de digue périphérique.
- Le 10/06 les services des installations classées ont fait une inspection portant sur la gestion des eaux du site, le bilan environnemental annuel, le respect des limites d'émission et des fréquences d'autosurveillance des rejets.
- 0,09 mg/l de cyanure ont été détectés dans le rejet n°7.
- Il n'y a pas eu de déclenchement du portique de contrôle de radio-activité des chargements.
- Odeurs : le niveau de signalement est resté stable par rapport à 2019.
- Des phases de travaux ont généré des épisodes odorants durant le premier semestre 2020, la mise en œuvre des matériaux naturels pour la couverture du casier n°3 étant compliquée par les fortes précipitations.
- Travaux : réaménagements sur le casier n°3, création de drains sur le casier n°4, forage de 5 puits sur le casier n°3, tranchée périphérique du casier n°4 - alvéole 1.

Prévisionnel 2021

- Création du casier 5, réaménagement final du casier 4- alvéole 1
- Prévision d'une nouvelle étude hydrogéologique, la dernière datant de 2015.
- Projet de champ photovoltaïque sur Clérac 1, porté par Engie, actuellement en Enquête Publique à la Mairie.

Questions diverses

- Une bonne partie de nos sacs jaunes, fruit de nos efforts de tri, au lieu de partir comme prévu dans le centre de tri de Poitiers ou d'Angoulême, a été enfouie à Clérac pour cause de fermeture de ces centres en raison des conditions sanitaires dues à l'épidémie. Nous apprenons qu'il y a un manque de ces installations sur de nombreux territoires. Nous avons donc demandé si la création

d'un centre de tri pouvait être envisagée à Clérac ? Mais non parce que les 2 centres de Poitiers et Angoulême sont surdimensionnés !! Alors : on fait toujours plus grand, toujours plus centralisé et le territoire manque d'installations ?!

- Mr Quod, Maire de Clérac, nous informe qu'un travail sur l'amélioration de la collecte est programmé par la CDCHS. Saintonge Boisée Vivante pourrait être sollicitée pour y participer.
- Mr Quod souligne également que les relations entre la commune et l'exploitant se sont détendues après un changement de l'équipe sur le site. Nous avons également constaté que l'obtention d'informations, demandes de visites, cordialité dans les échanges ont vraiment changé depuis qu'une nouvelle équipe gère le site.
- Nous demandons à l'exploitant si Suez a déjà anticipé la création d'un Clérac 3 quand Clérac 2 sera plein ? Ce n'est pas à l'étude à ce jour. Y aurait il un risque de rachat par Veolia ???

Plus de questions ? *Fin de la réunion.*

Vie de l'association

Cette année encore, nous n'avons pas pu tenir notre Assemblée Générale. Prenez date, nous espérons pouvoir enfin nous réunir le samedi 15 janvier 2022 à partir de 14h30 à la Salle des Associations.



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac
 Courriel : musee.clerac@orange.fr
 Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée
 du 1^{er} mai au 31 octobre

Mardi, mercredi, jeudi 14h à 18 H 30
 Du vendredi au dimanche de 10h à 12 h
 et de 14h à 18h30

Musée - Saison 2021

Exposition FLACONS DE PARFUM

Une nouvelle exposition temporaire : « FLACONS DE PARFUM » a été installée derrière les vitrages dans les salles des 9 métiers.

Katia BONNAUD, cléracaise, a commencé sa collection avec « Miss Dior » dans les années 1994-1995 et depuis elle continue de l'enrichir. Nous la remercions d'avoir prêté tous ses flacons. Nous lui souhaitons bonne continuation pour enrichir cette collection.



Sur la photo ci-dessus une variété de flacons représentant : un téléphone, un papillon, un Minaret, des fleurs, la lune...

Les visiteurs ont apprécié ...

Des flacons de parfum de marque tels que CHANEL, GUERLAIN, SILEY, DIOR ont été présentés ainsi que des parfums d'antan à la violette, au jasmin, au muguet.

L'idée de cette exposition vient d'une verrerie qui a existé à CLERAC fin 19^{ème} siècle.



Exposition sur l'entreprise Imerys

En septembre 2021, lors des journées du patrimoine, une exposition sur l'entreprise IMERYS (anciennement désignée AGS -CLERAC) a été proposée.

Présentation du travail, sondage, carrière

Beaucoup d'employés Cléracais devant les bureaux de l'AGS dans les années 70 en période de grève.

Parmi les visiteurs, Monsieur René SOULARD est venu. Il est à l'origine du projet de la création du musée. Il a lui-même installé plus de mille outils et les a fixés sur des panneaux dans 7 salles en 1995. Le musée a été inauguré en 1996.

5 visiteurs de MONTLIEU
 30 visiteurs en 2 jours pour les journées du patrimoine qui ont eu lieu samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021
 En juin, nous avons reçu 26 visiteurs.

La saison 2021 s'achève au 31 octobre 2021





Médiathèque

3 rue du jeu de quille - 17270
Clérac

bibliotheque@ville-clerac.fr

Tél. : 05-46-04-75-56

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
- mercredi et samedi de 10h00 à 12h00
- vendredi de 16h00 à 18h00

Bibliothèque

Les Animations

Concours Photos et Dessin sur le thème « LE CHIEN »

Félicitation à la gagnante Lilou DUVAL de Clérac qui a reçu un coffret gourmand pour 2 personnes.

Félicitation à la gagnante du concours de dessin

Angéline Pinto-Amoros de Bédénac, elle a reçu un livre sur les chiens.

Suivi de l'exposition des photos et dessins du 27 novembre au 15 janvier 2022

Concert-spectacle « Et après c'est quoi ?

Organisé par les Bibliothèques et Médiathèques du Sud Saintonge.

Cette année, ce spectacle a eu lieu à Cercoux le dimanche 28 novembre 2021.



Atelier de Noël

Création de boules de Noël et une couronne

Pour les enfants à partir de 6 ans suivis d'un goûter

Prochaines Animations

Une Naissance, un livre

Tous les enfants de Clérac nés en 2021, recevront un livre.

Exposition « Les Dinosauriens »

Cette exposition comprend 16 panneaux avec des images spectaculaires, créées grâce à des montages élaborés de photos et d'illustrations.

Elle aura lieu du 8 mars au 9 avril 2022 à la médiathèque.

Exposition sur les horloges qui aura lieu Juillet-Août 2022

La grainothèque

C'est une zone de libre-échange de notre patrimoine commun : Les Semences.

Elle est régie par la gratuité, l'échange, la liberté et la confiance.

Comment ça marche ?

Chacun peut prendre et/ou déposer des graines gratuitement. Pour le respect de tous

il est demandé de déposer uniquement des graines issues de cultures SANS PRODUITS CHIMIQUES ET NON HYBRIDES F1.

Vous pouvez y déposer tous types de graines, n'oubliez pas d'indiquer la variété et l'année de récolte sur le sachet.

Pour quoi faire ?

Pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité. C'est aussi un moyen de redonner un sens à la gratuité. C'est une occasion de découvrir les joies du jardin, de la plantation à la récolte des graines ...

Les Classes

Les classes sont de retour à la Médiathèque depuis la rentrée 2021-2022.

Nous recevons 5 classes où une histoire est lue avant le choix des livres pour chacun.

Derniers achats

- « Possibles » de Virginie Grimaldi
 - « L'inconnue de la Seine » de Guillaume Musso
 - « Les promesses » de Jean-Christophe Grangé
 - « La prophétie des abeilles » de Bernard Werber
 - « Mobylette » de Frédéric Ploussard
 - « Gagner n'est pas jouer » de Harlan Coben
 - « Le Voyage dans l'Est » de Christine Angot
- Etc....

Les Partenariats

Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon, Clérac, Cercoux et Bédénac.

La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

<http://www.mediatheques-haute-saintonge.com>

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe Sandra Bergès (employée),

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Paulette Chargé, Sylvie Cathelineau et Ginette Charles.



Photo gagnante
concours

Ecole

RENTREE 2021 : QUOI DE NEUF ?

L'école de Clérac accueille 106 élèves répartis sur 5 classes, de la petite section de maternelle au CM2.

2 nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe : Mme CELLAMEN en MS/CP et Mme PELTRIAUX en CE2/CM1. C'est M. GONZALVO qui assure la journée de décharge du directeur.

Mme Lucie FAYET effectue une mission de service civique au sein de l'école.

Nous avons ouvert une 5^{ème} classe à la rentrée !

Ce n'était pas arrivé depuis bien longtemps : 18 élèves ont fait leur entrée en Petite Section !

La municipalité a procédé à des travaux pour que notre école reste agréable et fonctionnelle : aménagement de la nouvelle classe, rénovation complète de la classe de MS/CP (peintures/placo/étagères...), acquisition de 2 nouveaux TBI (Tableaux Blancs Interactifs), rénovation du couloir, isolation extérieure de 3

classes.

Ce fut encore une fois une rentrée « sous protocole COVID » : port du masque par les élèves dès le CP, non brassage des classes, entretien régulier des locaux et des points de contacts, encadrement renforcé à la cantine et séparation des classes... Les enfants sont maintenant habitués à ces contraintes sanitaires et font de leur mieux pour les respecter au quotidien.

Le blog de l'école est toujours actif, n'hésitez pas à le consulter : e-clerac.blogspot.fr

OUVERTURE DE CLASSE

Nous avons appris en avril dernier qu'une ouverture de classe avait été validée par la Direction Académique. La municipalité et l'équipe de l'école ont œuvré ensemble pour rapidement s'organiser et aménager une classe supplémentaire. C'est l'ancienne salle informatique, qui servait aussi de bureau de direction, qui a été transformée en salle de classe. 16 élèves de CE2/CM1 y travaillent dans un espace fort agréable et bien équipé.

Un bâtiment modulaire a été installé dans la cour en juin, pour un an. C'est le nouveau bureau du directeur et la salle des maîtres.

Des travaux devraient démarrer en février : construction d'un nouveau bureau de direction et salle des maîtres, création d'une nouvelle garderie dans 2 garages en fond de cour, agrandissement de l'actuelle salle de motricité...

RENCONTRE AVEC 2 MUSICIENS

Vendredi 17 septembre, tous les élèves se sont rendus à la salle des fêtes pour une demi-heure de présentation d'instruments, agrémentée d'écoutes musicales. Deux musiciens de la Rock School de Montendre les y attendaient. Au programme : batterie, synthétiseur, guitare électrique et basse. Un chouette moment !



LES MATERNELLES ONT NETTOYE LA NATURE !

Vendredi 24 septembre, les élèves de PS/MS/GS sont partis dans les rues de Clérac, autour de l'église et du lac, pour ramasser les déchets. Comme chaque année, plusieurs parents étaient au rendez-vous pour aider. Les élèves ont trouvé moins de choses que les années précédentes, ce qui est positif !

Merci au centre E. Leclerc de Sainte-Eulalie, partenaire de l'opération « Nettoyons la nature », qui offre le matériel pour tous les enfants.

BALADE EN FORET

Les maternelles ont profité d'un temps clément début novembre pour enfiler leurs bottes et faire une « chouette » balade en forêt, à la découverte de l'automne. Land-art, observation du paysage,...

Et pour continuer ce travail sur l'automne, ils ont réalisé un bel « arbre d'automne » en carton !





LA MONTAGNE : PRETS POUR LE VOYAGE !

L'an dernier, nous avons décidé de reporter notre thème de travail « La montagne », car le COVID ne nous a pas permis de mener tous nos projets. Donc en cette rentrée 2021/2022, on « repart en montagne » !

Les élèves réalisent actuellement une jolie fresque d'école qui servira de fond aux photos de classe prévues en février. 36 élèves de CE2/CM1/CM2 partiront en classe de neige à St-Urcize du 31 janvier au 4 février 2022. Les 5 classes travaillent autour de ce thème en arts plastiques, en littérature, etc.

Les MS/CP ont choisi des animaux de la montagne pour constituer leurs groupes de classe ! L'équipe enseignante a réalisé un calendrier 2022 avec une photo des élèves de CE2/CM1/CM2 en tenue d'hiver. Vendu au prix de 3€, ceci permet de gagner des sous pour le voyage !

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Il y avait beaucoup d'élèves autour du Monument aux morts de la commune en ce 11 novembre 2021. Tous les enfants guidés par le directeur ont chanté La Marseillaise. Des élèves de CE2/CM1 ont récité le poème 14-18 Folie Meurtrière de Jacques Hubert Frougier. Valérian et Lina, élèves de CM2, ont réalisé une brillante lecture au micro du texte de l'UFAC. Les enseignants étaient présents pour accompagner leurs élèves lors de ce moment républicain.

UN PETIT TOUR DANS NOS CLASSES

Les PS/GS apprennent avec des cartons ! Il faut les déplacer sans les toucher, faire tomber la tour en lançant des balles, ou encore entrer très vite dans un carton selon le principe des « chaises musicales ». C'est encombrant, mais amusant !

Les PS apprennent à compter avec des noix. Il faut les compter, les transvaser, les répartir dans différentes barquettes. Voilà une bonne façon de faire des maths en automne !

Les CP et les MS sont réunis autour de la préparation de la carte d'Halloween en séance d'arts plastiques / anglais. Beau travail de groupe !

Ce vendredi 26 novembre, les MS/CP ont fêté l'anniversaire d'Ulys autour d'une bonne brioche, un jus d'orange ainsi que des clémentines gentiment offertes par sa maman.

Au fond de la classe des CP/CE1, il y a un tipi. On y va un par un, pour y lire tranquillement ou se reposer. A l'intérieur du tipi, le maître a mis une boîte avec les poésies et les chants que nous avons appris cette année.

Les 8 CP de la classe de CP/CE1 ont investi le couloir pour lire et manipuler des étiquettes. Pendant ce temps, les CE1 travaillent dans la classe sans être gênés par le bruit. Et avec les masques sur le visage, il faut lire fort !

De septembre à décembre, les élèves du CP au CM1 sont allés aux Antilles de JONZAC pour un cycle de 8 séances de natation scolaire. Les élèves ont fait de gros progrès. Il y avait beaucoup de non nageurs car depuis 2 ans, le COVID a beaucoup perturbé cette activité.

Tous les jours, en début d'après-midi, c'est le quart d'heure de lecture dans la classe de CE2/CM1. Chaque élève lit ce qui lui fait plaisir, sans aucun bruit, et la maîtresse aussi ! Cette pratique vise à développer l'envie de lire chez les élèves.

Jean Lenoir, entraîneur au club de Montendre, intervient 10 séances auprès des CM1/CM2 pour leur faire découvrir le baseball. Les séances se passent devant l'école et les élèves se montrent très intéressés par cette pratique qui sort de l'ordinaire.

Lors de la journée d'hommage au professeur Samuel Paty, les élèves de CM1/CM2 ont réalisé une jolie colombe de la paix et de la fraternité. C'est une œuvre collective où chaque enfant a apporté sa petite note de couleur et signé de son prénom. A cela se sont ajoutés des temps de débats en classe autour des valeurs partagées à l'école.



Les Curés de Clérac



L'abbé Chaigneaud
dans son bureau de la cure de Clérac

« Le Maire, l'Instituteur et le Curé » : telle est la trilogie qui symbolise la vie de nos communes au temps de la Troisième République. Un précédent article a dressé la liste et les portraits des maires de Clérac de la Révolution à nos jours. Celui-ci va essayer de faire de même pour les curés de la paroisse de Clérac avec deux difficultés supplémentaires : la liste est beaucoup plus longue (il y a des curés à Clérac sans doute dès les temps mérovingiens) et les sources sont plus difficiles à trouver et consulter.

Des origines à la Révolution : des curés et des prieurs

Clérac est habité depuis l'époque romaine. Un sarcophage en pierre datant des Mérovingiens a été trouvé au XIX^{ème} siècle dans ce qui était l'ancien cimetière. Et en 1008 existait déjà une église Saint Vivien puisqu'elle fait partie de la donation du seigneur Adoïcus à l'abbaye de

Guîtres. Il y a donc depuis très longtemps un lieu de culte chrétien à Clérac et donc un pasteur pour s'occuper des fidèles. Mais nous n'en savons pas plus.

A partir de 1008, l'histoire se précise. La paroisse de Clérac entre dans les possessions de l'abbaye bénédictine de Guîtres. Il y aura désormais à Clérac deux prêtres : le curé et le prier. Tous les deux sont nommés par l'abbé de Guîtres (dans le diocèse de Bordeaux), puis leur nomination est approuvée par l'évêque de Saintes. Ils se partagent à égalité la dime versée par les habitants, soit un dixième de leurs récoltes. Le prier dispose en plus de quelques terres et d'un enclos de vigne d'un journal entouré de haies ; il y fera construire une longue bâtisse pour le logement des moines (avec une chapelle), creuser un puits et aménager derrière les bâtiments, le cimetière de la paroisse. Profondément transformé au cours des siècles suivants, cet enclos existe toujours aux 5 et 7 de la rue des Châteaux. L'église est peu à peu construite et transformée à partir d'un édifice plus ancien : d'abord à une seule nef à 3 travées avec une façade romane et un chevet arrondi, elle reçoit au XV^{ème} siècle une chapelle côté sud (vouée à saint Antoine) et un chevet plat avec une belle fenêtre ogivale (l'ancien chevet ayant été détruit pendant la guerre de 100 ans).

Les comptes de l'évêché montrent que la paroisse de Clérac (parfois appelée Saint Vincent au lieu de Saint Vivien) était au Moyen Age une des plus riches du sud de la Saintonge.

Une légende raconte qu'il y aurait eu dans la paroisse une autre église dans le village de Genet. On montrait encore il y a peu ce qui aurait été l'ancien presbytère. Mais aucun document ne vient confirmer son existence.

Pendant les Guerre de Religions, au XVI^{ème} siècle, comme dans toute la région, les habitants adoptent la nouvelle religion réformée, et il n'y a plus aucun curé dans les paroisses. Ce n'est qu'au XVII^{ème} siècle que peu à peu la religion catholique regagne du terrain et que l'Eglise se réorganise avec à Clérac son curé et son prier. A partir de là, nous pouvons suivre tous les prêtres qui ont desservi la paroisse Saint Vivien jusqu'à aujourd'hui.

Le premier connu est Jean Dupeuch. Il est curé en 1636 lorsque la cloche (classée monument historique) est baptisée. Son parrain est le seigneur de Clérac, Alain de Caillères, et sa marraine Isabelle de Girard Bongirauld. L'année précédente il a reçu du même Alain de Caillères un leg pour faire dire 4 messes et 4 libéras par an. Le prier est alors le père Gaufreteau.

Après de Lacoste, curé seulement pendant 1 an (1674 -1675) arrive Jean Ferrand qui desservira la paroisse de 1675 à 1697. C'est pendant son ministère que seront réglées de façon définitive les relations entre le curé et le prier. Celui-ci a d'abord cédé en 1640 les biens du prieuré à un laboureur nommé Massias, à savoir : un pré d'un demi-journal derrière l'église, plus l'enclos d'un journal entouré de haies

qui est l'ancien domaine du prieuré et où se trouvent la maison, le puits et le cimetière. En 1691-1692, le prieur d'alors, Jacques Tizant, afferme tous ses revenus de Clérac au curé, pour la somme de 300 livres par an, soit : la moitié de la dime (le curé a déjà l'autre moitié) et la rente annuelle de 15 sols et 1 chapon que verse Massias pour les biens qu'il a acquis du prieuré. Désormais, il y a bien un prieur de Saint Vivien, mais il ne réside plus à Clérac, il se contente de recevoir les revenus du prieuré (les 300 livres que lui verse le curé). Ce fut une pratique très courante dans l'Eglise catholique aux XVIIème et XVIIIème siècles, appelée la « commende ». On était « abbé ou prieur commendataire ».

Après Fabvre et Espinasse, respectivement curés de 1697 à 1719 et de 1719 à 1722 est nommé Jean Es-mé de Galeazi. Il vient de loin et appartient à une famille hors du commun. Il est né le 14 mai 1683 dans la principauté d'Henrichemont dans le Berry, dans une famille noble venue d'Italie quand les Gonzague sont devenus princes d'Henrichemont. Son frère, Etienne, est brigadier des chevaux légers dans la garde du roi. Pourquoi et comment est-il venu de la renommée principauté d'Henrichemont dans la modeste paroisse Saint Viven de Clérac en Saintonge ? Nous ne le savons pas. Il est le seul curé de Clérac issu d'une famille prestigieuse. Il meurt en 1755 et est inhumé dans l'église, ses obsèques ayant été célébrées en grande pompe par les curés des paroisses alentours, dont Ménard, curé de Vassiac, et Madis, curé de Saint Pierre du Palais.

Lui succède François Delafaye. Il appartient peut-être à la famille de La Faye d'Ambérac, alliée aux Caillères. Ce qui est sûr c'est qu'il a de nombreux biens dans les paroisses de Sousmoulins et Mérignac : pendant la Révolution, ils seront vendus pour plus de 100 000 livres, somme relativement importante. Il possède en plus une maison à Clérac et une métairie dans le village de Rippe à Montguyon, dont la composition révèle une aisance certaine pour l'époque avec sa cuisine et ses 3 chambres. En 1784, il cède à Raphael de Caillères, seigneur de La Valade, un banc de 6 pieds sur 4, le long du mur ouest de la chapelle de saint Antoine, pour 30 livres d'entrée et 30 sols de rente annuelle.

Il vit mal la période révolutionnaire. En juin 1791, comme dans les communes voisines de Montguyon et Orignolles, plusieurs habitants, menés par quelques élus municipaux, pénètrent dans l'église, brisent plusieurs bancs et les jettent dehors. Ils pénètrent dans la cure, où s'est réfugié Raphael de Caillères, ci devant seigneur de La Valade, et exigent de celui-ci qu'il leur remette tous les documents où se trouvent inscrits les rentes qu'ils devaient payer au seigneur, ce que celui-ci ne peut faire sur le champ. Finalement, François Delafaye refuse de prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé et il émigre en Espagne où il meurt quelques années plus tard. Ses biens sont saisis et vendus aux enchères comme biens nationaux. Et Clérac n'a plus de curé.

Au XIXème siècle, sous le régime concordataire : des curés bâtisseurs

Clérac ne retrouvera un curé qu'en 1804 en la personne de Bonnefont, 2 ans après la signature du Concordat entre la France et la Papauté. Ce Concordat (appliqué jusqu'en 1905 et encore d'actualité aujourd'hui en Alsace Moselle et dans certains territoires d'Outre-Mer) met l'Eglise sous l'autorité de l'Etat : les évêques sont nommés par le gouvernement avec accord du Pape, les curés sont nommés par les évêques et doivent prêter un serment de fidélité à l'Etat ; évêques et curés reçoivent un salaire « décent » de l'Etat et deviennent ainsi de véritables fonctionnaires. A Clérac, ce salaire en 1804 est fixé à 500 livres par an. Le maire, Louis de Caillères, trouve que c'est trop peu et s'en plaint à l'évêché. Celui-ci répond, dans une lettre très (trop ?) flatteuse, qu'il ne peut pas demander plus, mais que les paroissiens et la municipalité sont libres de donner un supplément à leur pasteur.

De 1828 à 1835, plusieurs curés se succèdent en restant peu d'années dans leur ministère : J. Debos (1828-1829), Helbert (1829-1831) et Bourgoigne (1832-1835).

Après une vacance de 2 ans, Pierre Milleranche qui vient du Fouilloux, est nommé à Clérac en 1837. Il y restera jusqu'en 1856. Il est le premier des curés bâtisseurs du XIXème siècle. Il fait construire sur le flanc nord de l'église une chapelle en style ogival dédiée à la Vierge et la dote d'un grand vitrail de



L'abbé Dugros mobilisé
comme infirmier pendant la Première
Guerre mondiale

Les Curés de Clérac (suite)

couleurs. Les travaux sont terminés en 1856, l'année de son départ. Ainsi l'église prend la forme cruciforme que nous lui connaissons aujourd'hui.

Après les 3 ans de ministère assurés par l'abbé Desprats, arrive en 1860 l'abbé Emmanuel Chaudruc, précédemment à Epargnes. Il s'attache à la décoration intérieure de l'église. Avec l'aide de ses paroissiens, il rouvre la grande fenêtre ogivale du chœur qui avait été murée et répare les voutes de la nef qui étaient fort abimées. Mais surtout il fait venir le sculpteur Arnold qu'il avait sans doute connu à Epargnes où il

avait réalisé un calvaire en pierre à l'extérieur de l'église. C'est à Arnold que l'on doit ce qui fait l'originalité de notre église parmi les églises du voisinage : le maître autel, la sainte table, la chaire et la cuve baptismale. Pour ces différents travaux, la commune a dépensé 30 000 Francs, ce qui lui a valu l'éloge de la Commission des Arts et Monuments historiques du département en 1863.

De 1874 à 1891 la cure de Clérac est occupée par l'abbé Pommier.

En 1891, arrive l'abbé André Chaigneaud. Il a marqué l'histoire de la paroisse : d'abord parce que son ministère a été très long (près d'un quart de siècle) ; ensuite parce que, comme ses prédécesseurs Milleranche et Chaudruc, il a continué l'œuvre d'embellissement de l'église ; enfin parce qu'il a vécu à Clérac les soubresauts politiques liés à la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat (qui est le



L'abbé Chauvin et ses enfants de chœur lors d'une procession à Croix Gente

fondement de la laïcité).

André Chaigneaud est né à Sainte - Soulle, dans le nord du département, en 1842 dans une famille de cultivateurs et d'artisans aisés. Après des études au séminaire de La Rochelle (où il côtoie d'autres membres de sa famille qui deviendront également prêtres), il est successivement curé de Saint Fort et de Saint Germain de Marencennes, avant d'être nommé à Clérac, à l'autre bout du département. C'est sous son ministère qu'est refaite la façade de l'église, en copiant le dessin de l'ancienne, dans le plus pur style roman saintongeais (sauf le portail qui est élargi pour rendre plus facile l'accès aux convois funèbres). On en profite pour faire entrer dans l'église le calvaire en bois qui jusque-là se trouvait dans l'enclos de ce qui avait été le domaine du prieuré (au 7 de la rue des Châteaux) ; la statue de Saint Jean qui était très abîmée est remplacée par un moulage. Clérac n'est pas épargné par les querelles qui agitent la France au moment des discussions et de l'application de la loi de 1905 : l'abbé Chaigneaud n'y est pas favorable, soutenu par Mme Gautret et les différents membres de la famille Caillères, et s'oppose ainsi à Jules Nau, Maire et Conseiller général radical. Ces différents n'empêchent pas les travaux de réfection de l'église de se poursuivre et d'être terminés en 1910. Cette même année, l'abbé Chaigneaud fait participer pour la première fois plusieurs de ses paroissiens au pèlerinage diocésain à Lourdes (l'inauguration récente de la gare permet de s'y rendre en chemin de fer depuis Clérac).

En 1911, âgé de 69 ans il se retire dans sa propriété de Sainte-Soulle (où il héberge un autre Cléracais, Joseph Nau, ancien adjudant et ancien comptable de Jules Nau, fils de Firmin Nau, bouilleur de cru du Barail, ruiné par le phylloxera). Mais il n'est pas à la retraite pour longtemps : le curé de la paroisse voisine de Bourgneuf ayant été mobilisé pendant la Grande Guerre, il doit le suppléer. L'abbé Chaigneaud meurt en 1919 et est inhumé dans le carré des religieux du cimetière de Sainte-Soulle. Mais ses liens avec Clérac ne sont pas terminés pour autant : l'année suivante un de ses petits neveux épouse une Cléracaise (les grands parents de l'auteur de cet article).

Au XXème siècle, sous le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat : des curés aux profils variés

Depuis 1905, les curés ne sont plus des fonctionnaires. Ils n'ont plus à prêter un serment de fidélité à l'Etat, mais ils ne reçoivent plus de salaire (qui était à peu près l'égal de celui des instituteurs) et vivent donc essentiellement de dons (sous différentes formes dont les quêtes, les rétributions pour certaines cérémonies, et le denier du culte). L'abbé Chaigneaud a été le premier à inaugurer ce nouveau statut.

En 1911 donc arrive un nouveau curé : l'abbé Théodore Dugros. Mobilisé comme infirmier à partir de 1916, il est remplacé jusqu'en 1918 par l'abbé Lhériveau, curé d'Orignolles, qui assure le service des deux paroisses. Revenu à Clérac à la fin du conflit, l'abbé Dugros est nommé à Brizambourg en 1923. S'en suivra un intérim de 3 années durant lesquelles le service paroissial de Clérac est à nouveau assuré par le même curé d'Orignolles.

En 1926, un nouveau curé est enfin nommé. Il s'agit de l'abbé Lassus, originaire de la région de Sainte Foy la Grande. C'est lui qui lancera le bulletin paroissial « Mon vieux clocher ».

En 1940, l'abbé Yves Etienne Chauvin, né à Pons en 1915, arrive à Clérac. Dès son arrivée, il met en place l'envoi de colis aux prisonniers de guerre. Mobilisé lui-même pendant la Guerre d'Indochine, il est remplacé par l'abbé Denis, qui avait été curé de Neuvicq. A son retour d'Indochine, l'abbé Chauvin lance plusieurs actions. Il est à l'origine du « colis des Vieux » (friandises offertes aux personnes âgées de la paroisse en guise d'étrennes de début d'année) lointain prédécesseur de l'actuel « repas des Aînés » ; il initie pour Noël des « crèches vivantes » (les différents personnages sont joués par des enfants de Clérac) ; il crée une chorale paroissiale pour les jeunes filles (« les Messanges ») et une équipe de scouts pour les garçons ; il organise des pèlerinages et voyages pour ses paroissiens (dont un à Rome à bord de son fourgon Citroën « tube ») ; il fonde une école privée secondaire pour élèves en difficulté scolaire qu'il installe au château de Caillères (alors propriété de Mme Popin). L'abbé Chauvin était parfois aidé par l'abbé Fradon qui venait rendre visite à des neveux résidants à Clérac. C'est pendant son ministère que la paroisse de Bédenac-Chierzac a été confiée au curé de Clérac. L'abbé Chauvin quitte Clérac en 1966 et meurt au Canada en 1986 où il est inhumé.

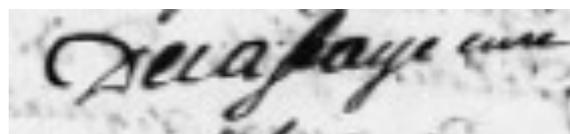
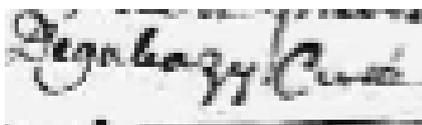
Pendant un an, après le départ de l'abbé Chauvin, le service religieux de Clérac est assuré par plusieurs prêtres : le Père Marcel Sibold, Montfortain, curé d'Orignolles, le Chanoine Adrien G. Ratier, qui s'était retiré dans sa famille à Clérac (où il meurt et est inhumé en 1971) et le Père Michel Grolleaud, de la Mission de France, Cléracais d'origine.

En 1967, l'abbé Jean Guélin, Jésuite, est nommé curé de Clérac et de Bédenac-Chierzac. Il le restera jusqu'en 1979. Il est décédé en 2018 à Pérignac où il est inhumé.

De 1979 à 1983, les deux paroisses ont pour curé l'abbé Yves Fournier. Né à Barzan en 1920, ordonné en 1946 à La Rochelle, il est successivement curé de Vérines et administrateur de Longèves et d'Angliers et de Nuaille d'Aunis avant d'être affecté à Clérac. Malade, il meurt à l'hôpital de Jonzac en 1983 ; ses obsèques sont célébrées à Clérac et il est inhumé dans sa commune natale.

L'abbé Fournier n'a pas eu de successeurs. Sa disparition et son non-remplacement mettent ainsi fin à une longue suite de curés de la paroisse Saint Vivien de Clérac de plus de 1000 ans.

Jean-Paul GRASSET



Signatures des abbés Degaleazi et Delafaye

Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais

Cléracais de souche et de cœur et exilé à Artigues, Jean Jacques Nau est très attaché à tout ce qui concerne la commune de son enfance et d'une partie de sa jeunesse.

En retraite depuis 5 ans, il se consacre de temps en temps, à l'écriture de souvenirs ayant pour cadre Clérac, agrémentés des portraits de quelques figures de l'époque.

Certains anciens de la commune pourront y retrouver sans aucun doute des moments et des personnages qui leur sont chers et, les plus jeunes, y découvrir certains aspects de la vie à Clérac, il y a plus d'un demi-siècle !

D'autres anecdotes suivront ces deux premières.

La queue d'écureuil

Un étrange cycliste, juché sur un vélo d'un autre âge dont la selle était affublée d'une queue d'écureuil, franchit en solitaire bien avant les coureurs officiels, la ligne d'arrivée de la défunte classique régionale Bordeaux-Clérac. Il est nécessaire de préciser qu'en l'occurrence, il avait très largement anticipé le départ de la course, cela va de soi. Qui était donc cet original ? demandaient les étrangers présents sur la ligne d'arrivée aux locaux, pour lesquels notre homme ne faisait l'objet d'aucun mystère, tant sa notoriété était grande. Il était sur nommé « l'homme des bois », frère de « Croque-mitaine » premier utilisateur d'un vélo pliable (Qu'il valait mieux éviter de croiser paraît-il !!!) et était le créateur de la première épicerie solidaire ambulante. Il effectuait ses livraisons à vélo, en fait avec un vieux Solex dépourvu de moteur à moins qu'il n'en refusât tout bonnement l'utilisation, difficile à vérifier. Les denrées étaient transportées dans un grand sac fait de plusieurs couches de papier, posé dans une caisse sur le porte-bagages. Ces sacs qui servaient au conditionnement de la fameuse « terre blanche » comme on avait coutume de dire dans le secteur.

Des ventes avaient également lieu à la cabane qu'il occupait tout près de l'usine où travaillait la majorité de sa clientèle et dans laquelle il avait été également salarié, comme surveillant des fours la nuit. En plus de produits alimentaires courants, il vendait des cigarettes, du tabac à pipe ou à rouler et même du poisson, certains jours. Il rangeait précieusement son argent dans un portefeuille confectionné avec le carton d'un paquet de sucre en morceaux. Ce grand original était en fait un précurseur, doté d'une intelligence et d'une culture remarquables, appréciées par ceux qui avaient l'opportunité de le côtoyer. « Les Furet.com » étaient à des années lumières du quotidien de ses clients, nul besoin de comparateur, comme Furet disait, c'était bien.

Les 2 places

Elles furent terrain de jeux, théâtre d'exploits, de spectacles, de fêtes foraines. Celle de la salle des fêtes servait de cadre le jeudi, à des parties de foot disputées lors des récréations du catéchisme hebdomadaire. Il n'était pas rare que le ballon aille sur la route en contrebas ou chez Donatien le maître des forges. Les buts étaient sur la grille du monument aux morts et en face, sur le mur de la salle des fêtes. Le dimanche, les aînés y jouaient aux quilles jusqu'au soir, certaines portaient des noms tels « la corbette » (courbée) ou « la mère Joubert » (la plus grosse !) et nous, nous y guettions le retour des voitures qui avaient emmené nos joueurs de l'USC jouer dans des contrées lointaines à Néré, Burie, Beauvais sous Matha, etc. en espérant une victoire.

Les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre s'y déroulent toujours, d'innombrables Marseillaises et autres morceaux de circonstance y ont été joués et continueront de l'être ...sans les musiciens !

La place de la mairie a été transformée en terrain de football à 7 (le seul avec un chêne sur l'aire de jeu !) à l'occasion d'une fête des écoles, elle conserva cette vocation durant des années, le jour et l'heure importaient peu à ceux qui s'y retrouvaient pour taper dans le ballon. De grands exploits y furent accomplis notamment une traversée à moto sans pneu sur un câble tendu à 10 mètres du sol, le saut, toujours à moto, au-dessus d'une douzaine de personnes allongées derrière un tremplin.

Ces acrobates « Les Orsola » suscitèrent des vocations parmi la jeunesse dès le lendemain de leur passage. Le vélo remplaçait la moto, un tremplin de fortune et Bouilli s'élançait, prenait le tremplin, s'envolait, retombait après avoir frôlé les corps des téméraires copains allongés derrière et ne s'arrêtait devant le gros chêne qu'après avoir dérapé et fait voler les graviers sous le regard soulagé des couchés, surtout de Xandre toujours en dernière position, il en fallait bien un. La fête locale s'y déroule traditionnellement le premier dimanche de septembre, qui mieux que La Fernande aurait pu l'évoquer, elle a tenu son stand

pendant une bonne soixantaine d'années. Il n'était pas rare à cette occasion, de voir des jeunes du village aller à vélo le mercredi ou le jeudi, comme dans « jour de fête de Jacques Tati* », au-devant, non pas de l'unique manège tiré par un tracteur, mais des auto-skooter « Puisseux » et d'escorter le GMC de tête de convoi jusqu' à son point d'arrivée. Chaque 14 juillet diverses compétitions réunissaient les enfants de la commune : grimper de corde (mât de cocagne) courses pédestres autour de la place et bien d'autres joutes encore, organisées spécialement à cette occasion. On y égala même le record du monde du 100m en 10 secondes pile, sur la ligne droite spécialement aménagée du côté de l'ancienne menuiserie. Le record ne fut jamais homologué, le chronométrateur s'étant manifestement largement trompé mais ignorant tout de l'athlétisme voire du sport en général, il plaidait sa bonne foi ! Des cirques plantaient parfois leur chapiteau, les recettes, à de très rares exceptions, étaient maigres. Après leur départ il fallait savoir éviter les bouses lors des parties de foot.

L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive, elle n'est que le miroir d'une perception personnelle.

* Son fils étudia pendant quelques temps à l'école dirigée par YEC (Yves Eric Chauvin ou l'abbé Chauvin)

Et si nous pensions naturel et bio... L'art du Kokedama

Le **kokedama** est un art décoratif végétal venu du Japon, qui fait son apparition progressivement en France. Le principe consiste à installer des plantes qui vont se développer sur une sphère de substrat recouvert de mousse.

C'est aussi le plaisir de cultiver des plantes avec une approche plus naturelle, plus bio, car sans pot en plastique. C'est une reconnexion avec la nature, le temps d'un instant on met les mains dans la terre et dans les plantes pour apporter une touche de verdure et de couleur à son intérieur.

Voici les bases de la création et de l'entretien d'un kokedama et peut être pourquoi pas vous donner l'envie de réaliser des créations originales.

Le choix de la plante :

Nous vous conseillons de débiter avec des plantes relativement petites car plus faciles à manipuler lors de la phase de création de la boule de substrat.

Voici une liste non exhaustive des plantes que nous pouvons conseiller pour débiter : petites fougères, Hosta, Lierre, Graminées.

Matériel :

Il vous faudra :

1 bac pour faire le mélange
De la mousse naturelle
Fil de nylon ou coton
Vermiculite
Akadama en grains moyens
Kétoh (argile noire)

Vous pouvez trouver tout cela en magasins spécialisés Bonsaïs ou dans des jardineries.

Procédé :

Faire un mélange avec :

30% d'akadama

50% d'argile

20% de vermiculite

Emietter l'argile noire, et vaporiser 1 peu d'eau pour mouiller le mélange jusqu'à obtenir une pâte un peu molle. Mélanger délicatement et bien répartir la vermiculite.

Enlever la terre de la plante avec précaution, les racines trop importantes peuvent être taillées jusqu'à 1/3. Rassembler les racines et appliquer le mélange délicatement jusqu'à obtenir une sphère de 6 à 12 cm.

Couvrir avec la mousse légèrement humidifiée et fixer avec le fil de nylon ou de coton.

Tailler la mousse et plonger votre kokedama dans l'eau tiède, 5 minutes pour le laver et tasser la terre.



Votre kokedama sera présenté soit sur une coupelle ou en suspension, selon vos envies.

Entretien :

Vaporiser régulièrement avec de l'eau de pluie de préférence, ou arrosage avec un entonnoir.

Faites entrer la nature dans votre intérieur et comme les Bonsaïs ou les Orchidées, la kokedama sera le début d'une longue et nouvelle passion, alors à vous de planter le décor !



Comment ne pas être zinzin du raisin !

Rouge ou blanc, il est facilement de toutes les tables. De l'entrée au dessert en passant par de délicieux nectars de fruits, le raisin se décline à l'infini pour le plus grand plaisir de tous. Un essentiel qui met un petit grain de folie dans notre cuisine.

Confiture de raisin pour 4 personnes

Ingrédients

1 kg de raisin - 500 g de sucre - 1/2 jus de citron

Préparation

Rincer à l'eau courante les raisins, retirer les graines.

Placer les raisins dans un saladier et ajouter le sucre. Laisser macérer jusqu'à ce que le sucre fonde (30-45 minutes environ ou toute une nuit).

Verser ensuite dans une marmite à fond épais, ajouter le jus de citron.

Cuire pendant environ 50 minutes à 1 h en prenant soin d'écumer et de remuer afin que les raisins n'attachent pas au fond de la marmite.

Mixer si désiré la confiture. Verser dans des pots (stérilisés au préalable), fermer et retourner les pots jusqu'à refroidissement. Placer au frais.



Palets de dames aux raisins secs et au rhum (pour 1 œuf environ 20 petites pièces)



Ingrédients

60 g de beurre ramolli

60 g de sucre

75 g de farine

40 g de raisins secs

1 filet de rhum

1 œuf

Préparation

1. Préchauffez le four à 200°C (thermostat 7).

2. Nettoyez les raisins et faites-les tremper dans le rhum.

3. Dans une jatte, mélangez le beurre avec le sucre avec un fouet. Ajoutez l'œuf, la farine et les raisins.

4. Disposez la pâte en forme de macarons plats sur une plaque beurrée et farinée ou sur du papier sulfurisé. Laissez suffisamment de place entre les palets, ils vont s'étaler à la cuisson.

5. Enfourez environ 10 min jusqu'à ce que les biscuits soient dorés. A la sortie du four, laissez-les refroidir sur une grille.

Clafoutis aux raisins

Ingrédients

500 g de raisins sans pépin si possible

4 œufs

150 g de sucre en poudre

120 g de farine

1 cs d'extrait de vanille liquide

400 ml de lait entier

Beurre pour le moule

parfum (vanille ou limoncello pour donner un petit goût de citron).

Mettre en marche jusqu'à ce que tous les ingrédients donnent une pâte bien fluide et sans grumeau.

Graisser un moule de 22x22 cm ou des petits ramequins. Mettre les grains de raisins dans le ou les moules beurrés. Remplir avec la pâte jusqu'à 2 cm du bord.

Enfouner pour 50 mn pour le grand moule ou 40 mn pour les petits.

Laisser refroidir et régalez-vous !



Bon appétit !!!

Etat Civil

Chloé, Marie, Emma ELLEAUX

Née le 08 mars 2021

Fille de Vanessa GARNIER et Joël ELLEAUX

Domiciliés 7 Gadebourg

Leny, Damien RAMBAUD

Né le 29 mars 2021 à Libourne

Fils de Mylène DODIN et Damien RAMBAUD

Domiciliés 11 chemin du Taillis

Joye, Ludivine, Frédérique BONY

Née le 17 juillet 2021 à Saint-Michel

Fille de Honorine CHAPRON et Brandon BONY

Domiciliés 1 place des Lauriers



Madame Bénédicte MOLÉ et Jérémy MACOIN

Mariés le 22 mai 2021

Domiciliés 4 impasse des fougères



Madame Magali GAUTIER et Monsieur Eric POINEAU

Mariés le 10 septembre 2021

Domiciliés 12 rue de la Faïencerie

Monsieur Christian BOISDRON

Décédé le 16 août 2021 à Jonzac

Domicilié à 3 la Gare

Madame ARNAUD Claudite

Décédée le 11 septembre 2021 à Jonzac

Domiciliée à 8 Boulat



Recensement militaire

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Mairie de Clérac

1 place de la Mairie
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
info@ville-clerac.fr
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h00
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture**Bibliothèque :** 05.46.04.75.56

bibliotheque@ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
Le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00
Le vendredi de 16h00 à 18h00

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education**Ecole :** 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) : 05.46.04.90.08
ou 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :

Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services**Salle des fêtes :** 05.46.04.13.12**La Poste :** 05.46.04.13.00**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary,
26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65web : spa.de.saintes.free.fr**Régie d'exploitation services des eaux :** 05.46.49.42.56**ENEDIS (dépannage) :** 09 69 32 18 84**Orange :** 39 00**SNCF :** 0 892 35 35 35**Social**

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de
Montguyon) : 05.46.04.01.45

Email : ccas.msap@montguyon.fr

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au
05.46.49.27.77

Conciliateur de justice (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Tous les 2èmes mercredis de 9h à 12h

Tourisme**Communauté de Communes de la Haute Saintonge :**

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.org**Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70****Urgences et santé****Samu :** 15**Police :** 17**Pompiers :** 18**N° d'Urgence Unique Européen :** 112**Gendarmerie de Montguyon :** 05.46.04.10.13**Hôpital Jonzac :** 05.46.48.75.75**Hôpital Libourne :** 05.57.55.34.34**Médecin de nuit (week-end et fériés) :** 05.46.27.55.20**Centre antipoison (Bordeaux) :** 05.56.96.40.80**Accueil familial personnes âgées/
handicapées**

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezat Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Mme Metay Brigitte (9 rue de Lesné) 05.46.04.02.13

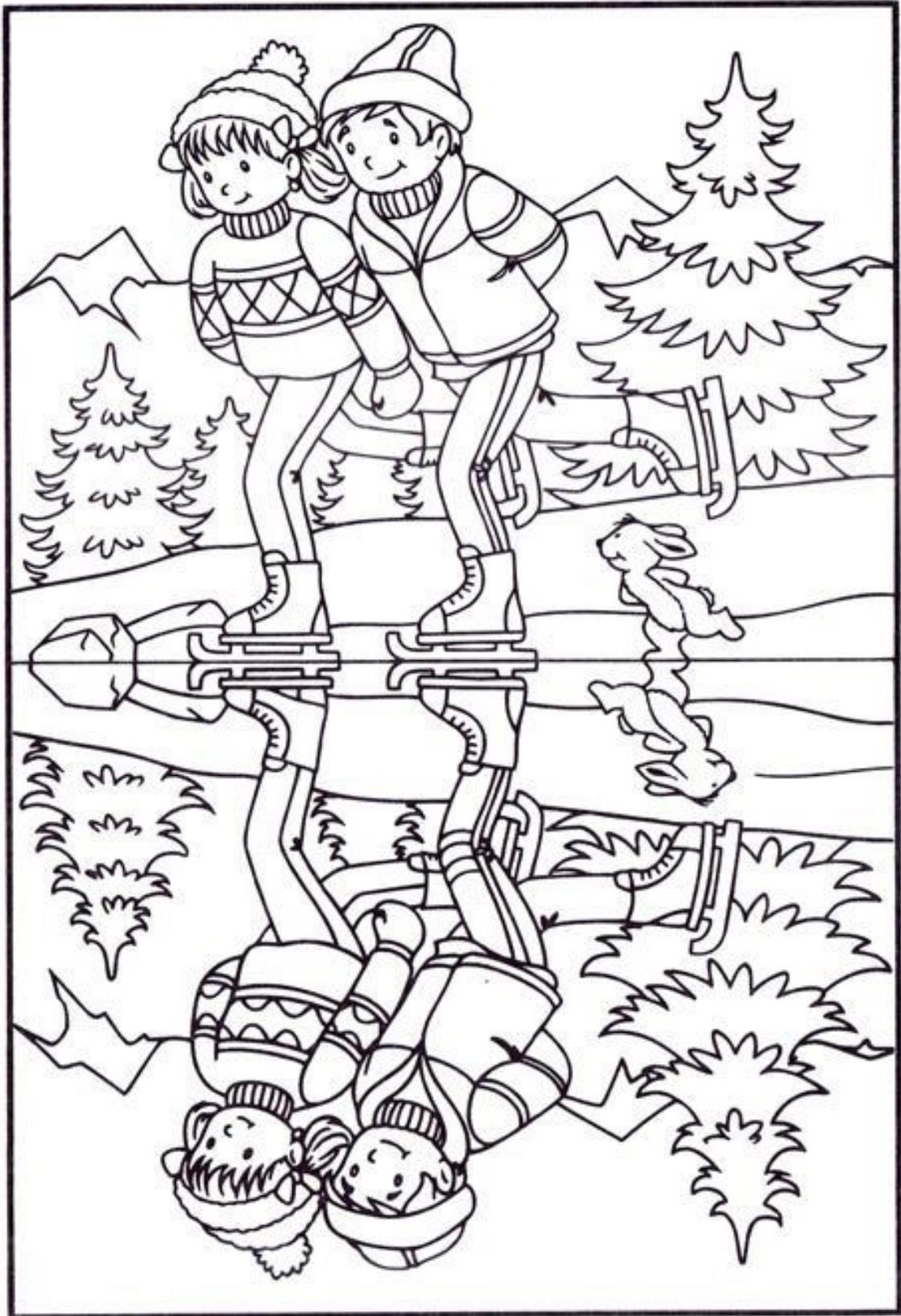
Assistantes maternelles

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)

05.46.48.26.60.

Mme Mole Bénédicte (impasse des fougères) 06.16.69.47.75

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.



COMME DANS UN MIROIR !
Entoure les 10 différences qui se sont glissées
entre ces patineurs et leur reflet.



Mairie de Clérac

1, place de la Mairie
17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Messagerie : info@ville-clerac.fr

Site internet : www.ville-clerac.fr